

Lettre ouverte à M. Le Directeur de L'Agence Régionale de Santé

L'EHPAD de la Bresse, comme beaucoup d'autres, ne sera bientôt plus en mesure de fonctionner : personnels en sous-effectif chronique, au bout du rouleau et des familles en colère !

Nous familles de résidents, constatons chaque jour la baisse du niveau et de la qualité des soins dispensés à nos proches, en dépit de la conscience professionnelle de l'ensemble des personnels en poste. Il manque constamment des effectifs soignants, une situation qui perdure et va en empirant, alors même que le signal d'alarme est tiré par la direction de l'établissement auprès de vos services en octobre dernier. Force est de constater que malgré des recherches et des incitations financières, la direction ne parvient pas à recruter des personnels infirmiers. Ce service est **réduit aujourd'hui à 2.5 ETP** pour assurer la continuité des soins de 91 résidents, dont 24 en UVP, 7/7 jours sur une amplitude de 7h à 20h30 !

Les EHPAD sont au bord de l'explosion, nul n'en fait plus mystère. Aujourd'hui l'établissement auquel nous avons confié nos parents ne sera bientôt plus en état de les accueillir ni de les prendre en charge, en raison de ce **manque d'effectifs crucial et de la difficulté à recruter des professionnels paramédicaux, d'autant que la Bresse située en fond de vallée ne présente pas la meilleure attractivité.**

Vous n'êtes pas sans savoir que les conditions actuelles de travail dans les EHPAD, n'incitent pas à exercer ces professions ! A La Bresse, comme dans beaucoup d'autres établissements, les personnels sont à bout et bien que dévoués, ne peuvent aller au-delà de leurs forces. Des situations d'extrême détresse sont relevées, tant chez les résidents que chez les soignants.

Nous n'acceptons plus une situation qui n'offre plus à nos aînés une fin de vie digne et ne permet plus aux personnels d'avoir les moyens d'exercer correctement et humainement leur métier. Rappelons que les résidents paient et souvent le prix fort, ils sont donc en droit de recevoir en contrepartie des soins et des services de qualité. L'article L311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que sont assurés à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux, « *le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité* ». Ces garanties ne sont plus, en l'état, maintenues.

Le fonctionnement de l'EHPAD de La Bresse risque de se dégrader et en votre qualité d'autorité de tutelle votre responsabilité est clairement engagée : le temps n'est plus aux réponses évasives, nous exigeons **une réponse adaptée avec effets immédiats sur le terrain**. Les tergiversations ne sont plus de mise, nous refusons pour notre EHPAD que des décisions prises arbitrairement en haut lieu y engendrent de la maltraitance institutionnelle.

Aussi, **nous vous convions à venir nous rencontrer à l'EHPAD de La Bresse, lors d'une table ronde, afin d'évaluer l'urgence et d'apporter des réponses concrètes qu'il serait hasardeux et périlleux de différer.** Compte-tenu du contexte, il est impératif de tenir cette réunion avant la fin de l'année.

Dans l'attente d'une réponse diligente, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

ARS Grand-est
3 Bd Joffre
54000 Nancy

La Bresse le 04 décembre 2019
Les familles signataires (liste jointe)

Contact :
Annie Aucante, 13 rue du Hohneck 88250 La Bresse
annie.aucante@free.fr
03 29 25 96 09